

CSD EDD (INEE)

Objet : PES

Le Conseil scientifique du Département EDD (INEE), réuni en session le 1^{er} octobre 2009, considère que la « prime d'excellence scientifique » - individuelle - créée par le décret du 8 juillet 2009 n'est pas adaptée au monde de la recherche, activité par essence collective.

Dans l'objectif d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques, le budget dédié à cette prime pourrait être destiné (1) à l'amélioration de l'accueil des jeunes chercheurs sous forme de prime aux primo-entrants, (2) à l'amplification des dispositifs promotionnels existants chez les chercheurs et les ITA (primes annuelles, échelons accélérés y compris chez les chercheurs, changements de grade ou de corps, etc.), ainsi que (3) aux collectifs (équipes et laboratoires) contribuant remarquablement à la recherche sous une forme qu'il conviendra de définir.